

ENSEIGNES | SIGNALÉTIQUE | FAÇADES COMMUNICANTES



CHARTRE ÉTHIQUE ET ANTICORRUPTION

NOS ENGAGEMENTS AU QUOTIDIEN

MAJ 04/11/2024



1. Préambule

1.1 Pourquoi et pour qui faire une charte éthique ?

COLLABORATEURS

La Charte s'applique à tous les collaborateurs, employés et dirigeants.

L'implication de tous dans le respect de nos valeurs et de nos principes éthiques nous permettra de mieux réaliser nos chantiers, de valoriser notre image et asseoir notre réputation.

PARTENAIRES

Sovilec attend également de ses partenaires, fournisseurs et prestataires qu'ils adoptent un comportement éthique conforme à l'esprit de la Charte notamment dans le domaine des droits de l'Homme et des conditions de Travail.

Mécénats et sponsoring

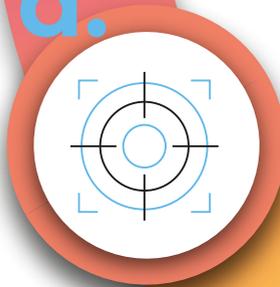
Sovilec s'engage à réaliser des actions de mécénat ou de sponsoring cohérentes avec sa politique RSE. Il peut s'agir d'activités de charité ou de dons ponctuels à des associations à caractère social, sportif ou environnemental.



e.

2. NOS ENGA

d.



Corruption et "paiements de facilitation"

Sovilec s'engage à proscrire toutes formes de corruption ou de trafic d'influence dans ses relations avec ses clients et fournisseurs, que ce soit sous la forme de cadeaux, reçus ou offerts, ou autres paiements de facilitation dans le but d'influencer une décision commerciale.

c.

ENGAGEMENTS

a.



Relation avec les clients, fournisseurs et tiers

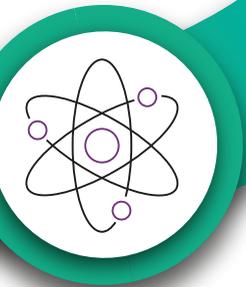
Sovilec s'engage à pratiquer une politique d'achats responsables en considérant ses interlocuteurs avec bienveillance et en souhaitant recevoir cette même bienveillance en retour.

b.



Concurrence

Sovilec s'engage à ne pas prendre part à des ententes anticoncurrentielles avec des entreprises tierces et à s'interdire tout abus de position dominante.



Conflits d'intérêts

Sovilec attend de ses collaborateurs qu'ils séparent de façon stricte leurs intérêts privés et ceux de Sovilec et de ses clients/prospects.

a. Relation avec les clients, fournisseurs et tiers

Sovilec s'engage à entretenir des relations pleinement éthiques avec ses clients, fournisseurs et autres partenaires. Nous nous engageons notamment à pratiquer une politique d'achats responsables, et à considérer nos interlocuteurs avec la même bienveillance que nous souhaiterions les voir pratiquer envers nous.

En pratique :

- Préserver les intérêts de nos clients et de notre société en dehors de tous les éventuels intérêts personnels qui pourraient exister.
- Ne travailler qu'avec des fournisseurs répondant aux principes éthiques de notre société. En cas de doute sur les pratiques commerciales ou managériales d'un fournisseur, une réévaluation de la relation devra s'imposer.
- Aucune exploitation d'une position dominante envers nos fournisseurs ne doit avoir lieu. Nous nous engageons à établir une relation d'égalité avec nos partenaires et fournisseurs.

b. Concurrence

Sovilec s'engage notamment à ne pas prendre part à des ententes anticoncurrentielles avec des entreprises tierces et à s'interdire tout abus de position dominante.

En pratique :

- Ne partager aucune information confidentielle avec nos concurrents ou d'autres personnes que le client.
- S'abstenir de dénigrer nos concurrents auprès de nos clients ou de manière générale, publiquement.

c. Conflits d'intérêts

Il est impératif de séparer de façon stricte vos intérêts privés (ce qui comprend les intérêts de votre famille ou de vos amis) et ceux de Sovilec et de ses clients/prospects. Toute naissance d'un conflit d'intérêt doit être évitée.

En pratique :

- S'abstenir d'être en relation personnelle avec un client, un fournisseur ou un concurrent ou de détenir des intérêts significatifs avec ces derniers.
- Déclarer à la Direction toute situation susceptible d'être perçue comme un conflit d'intérêt dès qu'elle est identifiée.

- S'abstenir de faire affaire au nom de Sovilec auprès d'un client où se trouve un membre de votre famille ou pour lequel un membre de votre famille peut être associé.

d. Corruption et « paiement de facilitation »

Sovilec s'engage à proscrire toutes formes de corruption et de trafic d'influence dans ses relations avec ses clients et fournisseurs. Il est à la fois rigoureusement interdit d'offrir des cadeaux dans l'espoir de bénéficier d'un accord plus favorable et d'accepter des cadeaux de la part d'un fournisseur ou d'un client souhaitant influencer une décision commerciale, tout comme d'user de son influence afin d'obtenir un avantage ou une décision favorable.

Les cadeaux peuvent prendre diverses formes, telle que : biens matériels, services, offres promotionnelles, remises sur des produits, voire même des invitations à des évènements ou séjours.

En pratique :

- Refuser tout cadeau dont la valeur vous semble excessive ou dont vous ne pourriez assumer la réciprocité.
- Refuser tout avantage ou cadeau qui, en raison de sa nature, de sa valeur et/ou de sa fréquence pourrait vous amener face à un dilemme éthique.
- S'abstenir d'offrir un cadeau qui pourrait donner l'impression que vous cherchez à influencer une décision commerciale ou dont la valeur pourrait paraître excessive.
- Il est fermement interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux constitués d'une somme d'argent, notamment en espèces.

e. Mécénat et sponsoring

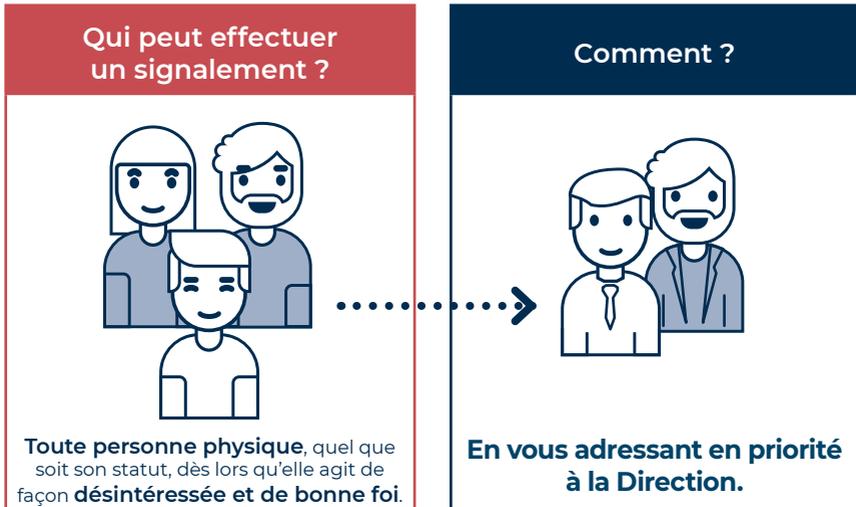
En certaines occasions, Sovilec peut réaliser des actions de mécénat ou de sponsoring cohérentes avec sa politique RSE. Il peut s'agir de charité ou de dons ponctuels à des associations à caractère social, sportif ou environnemental, à l'initiative de Sovilec ou sur sollicitation d'un tiers.

En pratique :

- Pour tout don pour le compte de Sovilec, assurez-vous que les fonds sont destinés à une œuvre d'intérêt général et que le don est fait à un organisme d'intérêt général.
- Tous dons aux organismes politiques (partis ou organisations politiques, élus, candidats à une fonction électorale) sont interdits.

3. Notre dispositif d'alerte

Voici le dispositif mis en place pour vous accompagner lors d'une situation contraire à la Charte. Bien évidemment, la protection des salariés souhaitant alerter Sovilec d'une telle situation sera assurée.



Toute question d'ordre éthique, même lorsqu'elle est complexe, doit pouvoir être abordée.

Afin de protéger l'auteur de l'alerte contre d'éventuelles représailles, le dispositif garantit une stricte confidentialité de son identité mais également des personnes mises en causes et des informations recueillies par les destinataires de l'alerte.

Notre **réfèrent RSE** reste disponible pour répondre à toutes vos questions ou doutes concernant des sujets d'ordre éthique et est **joignable par e-mail** :



rse@sovilec.com

Vous aurez toujours la possibilité de demander la modification ou la suppression de l'e-mail envoyé.

SOLUTIONS EN
ENSEIGNES LUMINEUSES
SIGNALÉTIQUE
FAÇADES COMMUNICANTES

